

Département de la Moselle
Communauté de Communes du Sud Messin

COMMUNE DE LOUVIGNY

Plan Local d'Urbanisme

06.3-3 – Annexes sanitaires

Prescription PLU	DCM	31/08/2001
Approbation du PLU	DCM	29/04/2004
Prescription de la Révision générale du PLU	DCM	22/02/2013 et 19/06/2013
Arrêt du projet de PLU	DCM	19/12/2016
Approbation de la révision générale du PLU	DCM	04/08/2017

APPROBATION PAR DCM DU 4 AOUT 2017

Date de référence : août 2017



ASSAINISSEMENT

Contexte réglementaire

La loi sur l'eau de 1992, impose certaines obligations en matière d'assainissement et de traitement des eaux usées :

Assainissement collectif

L'assainissement est géré par la collectivité qui assure :

- La collecte
- Le transport
- Le traitement des eaux usées

Assainissement non collectif

Chacun gère son installation,
Chacun installe et entretient son dispositif de traitement.

« La collectivité n'a qu'un rôle de contrôle »

En application du code L 2224-10 du code des collectivités, les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

La commune de **Louvigny** exerce en régie la compétence en matière d'assainissement.

En 2014 et en 2013, le réseau d'assainissement collectif desservait 804 habitants.

Description du système d'assainissement :

- **L'assainissement collectif** est en réseau séparatif avec une station d'assainissement située sur le ban communal.
- Pour les fermes extérieures, la rue de la Gare, la gare TGV, LINGENHELD ET KP1 il s'agit d'un **assainissement autonome**.
Toutefois, il reste encore des maisons à raccorder au réseau séparatif, notamment au niveau de la route nationale
- Pour les eaux pluviales il existe un réseau utilisant partiellement les rues.

Travaux prévus :

L'arrivée de l'entreprise MARCOTULLIO va induire des travaux actuellement à l'étude route de Moince pour :

- L'électricité
- Le tout à l'égout
- L'alimentation en eau

L'ancien terrain de foot sera également impacté par cette arrivée.

De plus, il est aussi prévu de créer de la para-hôtellerie autour de l'ancienne auberge en zone 1AUX.

Principes d'assainissement des zones à urbaniser

Principes généraux :

Les rejets d'eaux pluviales résultant de l'imperméabilisation des sols dues à l'urbanisation nécessitent la mise en œuvre de mesures pour maîtriser les débits rejetés tant en quantité qu'en qualité. Des préconisations ont été apportées à cet égard dans le règlement du PLU.

Le principe est la gestion de l'eau à l'endroit où elle tombe, cette recommandation est clairement définie dans le document « la ville et son assainissement » publié par le Ministère de l'écologie et du développement durable en Juin 2003.

Les dispositifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle peuvent consister à :

- l'évacuation des eaux vers un émissaire naturel à écoulement superficiel : cours d'eau, fossé, ...
Dans ce cas l'autorisation du gestionnaire du milieu de rejet est à solliciter,
- limiter l'imperméabilisation et en compenser les effets,
- récupérer et réutiliser l'eau de pluie (citernes, ouvrages bétonnés enterrés...),
- infiltrer les eaux de toiture dans le sous sol : l'infiltration est autorisée pour les eaux de toiture en zone d'habitation, elle est à étudier au cas par cas pour les autres zones,
- infiltrer les eaux des espaces non circulés, des espaces verts,
- conserver tant que possible les écoulements naturels préexistants à l'aménagement,
- éviter la concentration des ruissellements (risque de débordement, entraînement de pollution) par l'intégration dans l'urbanisme de la gestion des eaux pluviales : dénivelés de terrains, espaces verts, noues, caniveaux, zones de stockages en eau ou à sec...
- raccorder les eaux pluviales avec un débit limité déterminé en fonction du système d'assainissement aval et du milieu récepteur dans le respect de la réglementation en vigueur,
- concevoir des niveaux de fonctionnement selon les conditions météorologiques.

Application aux zones urbanisées :

Dans le cadre de réaménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet.

Dans l'espace privé, la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle, doit être étudiée et encouragée à chaque occasion lors des dépôts de permis de construire.

Application aux zones d'urbanisations futures :

Le mode d'assainissement devra être de type séparatif. Dans le cadre des opérations d'ensemble, les eaux pluviales seront rejetées après traitement et à débit limité dans le milieu naturel dans le respect de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de l'aménagement des espaces publics, la recherche de limitation des ruissellements doit être prise en compte dès l'élaboration du projet. Dans l'espace privé, on privilégiera la mise en œuvre de système de récupération et d'infiltration des eaux de pluie à la parcelle.

Les eaux usées devront être rejetées dans le collecteur et acheminées vers l'ouvrage collectif lorsqu'il existe.

Fiche synthétique sur la station d'épuration de Louvigny- extraite du site internet du SIERM

FICHE INFO STATION
GRAPHIQUES
EXPORTS
IMPRIMER LA FICHE

LOUVIGNY (025742200209)	
Localisation :	
Commune d'implantation	LOUVIGNY (57422)
Milieu récepteur :	RUISSEAU DE CHESNY (A7850400) SEILLE 4 (FRCR335)
Coordonnées (x,y, L93)	Ouvrage : x=932834 y=6878243 Rejet : x=932834 y=6878243
Caractéristiques :	
Date de mise en service dans la configuration actuelle	01/01/75
Capacité constructeur :	69 kg/j DBO5
Maître d'ouvrage :	CNE DE LOUVIGNY
Exploitant :	SOCIETE MOSELLANE DES EAUX
Type d'ouvrage	Boues Activées
Equipements	
Valeurs caractéristiques du fonctionnement :	
Caractéristiques constructeur	
Volume moyen journalier (m3)	160
Débit horaire de pointe (m3/h)	20
Contraintes réglementaires	
Capacité réglementaire (EH)	
Débit de référence (m3/j)	
Raccordements :	
Communes raccordées :	LOUVIGNY (01/01/75 -)
Industries raccordées :	

Tableau de synthèse sur les données

Nombre d'analyses disponibles par année.

	Date	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
+	Charges entrée	20	13	19	11	11	11	15	15	20
+	Charges sortie	20	19	28	17	17	17	21	21	32
+	Concentrations entrée	20	13	19	11	11	11	15	15	20
+	Concentrations sortie	20	19	28	17	17	17	21	21	32
+	Rendements	20	13	19	11	11	11	15	15	20
+	Destination des boues	1	1	1	1	1	1	1		

Documents relatifs à la station (3 Document(s) disponible(s))

MISSION VALORISATION AGRICOLE DES BOUES DE STATION D'EPURATION. RAPPORT ANNUEL 1990.1998 - 01/12/1991 - 30 pages. ♦ Accès au document	PRESENCE DE PESTICIDES DANS LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT. L'AMINOTRIAZOLE. - 01/12/1998 - 50 pages. ♦ Accès au document	PRESENCE DE PESTICIDES DANS LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT. RAPPORT FINAL - 01/06/1999 - 100 pages. ♦ Accès au document
--	--	--

1 rue du Four - 54520 Laxou
Tél : 03 83 26 34 54

4

EAU POTABLE

La commune de Louvigny fait partie d'un SIVU : **Syndicat des Eaux de Verny**.

Les communes adhérentes sont :

BEUX, BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, CHESNY, COIN LES CUVRY, COIN SUR SEILLE, CUVRY, FLEURY, GOIN, LIEHON, LOUVIGNY, LUPPY, MARIEULLES, MECLEUVES, ORNY, PAGNY LES GOIN, POMMERIEUX, PONTOY, POUILLY, POURNOY LA CHETIVE, POURNOY LA GRASSE, RAUCOURT, SAILLY ACHATTEL, SAINT JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY EN SAULNOIS, SOLGNE, VERNY, VIGNY

Le syndicat exerce en affermage les compétences au titre de l'eau potable qui sont : **la production le transfert et la distribution**.

Le délégataire de celui-ci est la MOSELLANE DES EAUX qui, de par sa filiale VEOLIA EAU s'engage à :

- Assurer la production, le traitement et la distribution de l'eau potable.
- Assurer la collecte et le traitement des eaux usées.
- Réaliser des analyses de l'eau tout au long du processus de production et de distribution : du milieu naturel jusqu'au robinet du consommateur.
- Procéder à la surveillance et à la maintenance des ouvrages et installations affectés au fonctionnement du service 24 heures sur 24.
- Effectuer ou contrôler les travaux d'équipements, d'entretien et de renouvellement relatifs aux ouvrages et canalisations du service.
- Protéger la ressource naturelle.
- Informer le consommateur.

En 2015, ce service public d'eau potable a desservi 16 608 habitants sur le territoire.

En 2013, il desservait 16 380 habitants représentant un total de 6563 abonnés, dont 367 à Louvigny.

Les sources d'alimentations sont :

- Les forages d'Arry la Lobe
- Un achat d'eau à la Ville de Metz

Il n'y a pas de sources propres à la commune utilisées.

Longueur et type de réseau VERNY 3 :

En 2013, le réseau comptabilisait :

- 8 réservoirs (châteaux d'eau)
- 301km de réseau

Rendement et pertes du réseau de distribution pour la commune de Louvigny :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution %	77.9	74.7	72.4	73.3	68.9	75.9
Volumes non comptés m ³ /km/j	2.6	3.7	4.2	3.4	4.6	2.4
Pertes en réseau m ³ /km/j	2.2	3.1	3.6	2.6	4	2.4
Protection de la ressource en eau %	50.1	55.1	55	64	64	80

Travaux réalisés et programmés :

Depuis 2014, seule la rue de Gimont a été impactée par l'installation d'une nouvelle conduite d'eau desservant les riverains. Ces travaux ont été réalisés lors de travaux de voirie.

Cependant, actuellement est à l'étude une nouvelle conduite desservant Louvigny par Pagny-les-Goin, l'actuelle étant en mauvais état.

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales
de la Délégation Territoriale de Moselle

Préfecture de MOSELLE

**Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE**

Metz, le 7 décembre 2016

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LOUVIGNY
2 GRAND'RUE
57420 LOUVIGNY

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'A.P.

VERNY S.I.E

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00093762		Prélevé le : vendredi 02 décembre 2016 à 11h06
Unité de gestion	0219	VERNY S.I.E	par : MAITRE NADEGE
Installation	UDI 000379	VERNY 3	Type visite : D1
Point de surveillance	S 000000478	MAIRIE - 711	Type d'eau : EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE
Localisation exacte		MAIRIE LAVABO SANITAIRES	
Commune		LOUVIGNY	

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure

inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0 qualit.			
Couleur (qualitatif)	0 qualit.			
Odeur (qualitatif)	0 qualit.			
Saveur (qualitatif)	0 qualit.			

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'air	20,0 °C			
Température de l'eau	11,6 °C			25,00

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,8 unitépH			6,50	9,00
----	-------------	--	--	------	------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore combiné	0,12 mg/LCl2				
Chlore libre	0,27 mg/LCl2				
Chlore total	0,39 mg/LCl2				

Commentaires de terrain

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE IPL santé environnement durables, MAXEVILLE 5401

Type del'analyse : D1__

Code SISE de l'analyse : 00093770

Référence laboratoire : 16M071453-001

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)

Agence Régionale de Santé Grand - Est - 3 Boulevard Joffre - CS n° 80071- 54036 NANCY CEDEX - www.ars.grand-est.sante.fr

Délégation Territoriale de Moselle - 27, Place Saint Thiébault - 57045 METZ cedex 1 - Standard regional: 03 83 39 30 30 / fax: 03 87 37 56 56



Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales
de la Délégation Territoriale de Moselle



Préfecture de MOSELLE

PLV : 00093762 page : 2

Résultats	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
	Limites de qualité		références de qualité	
	inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Turbidité néphélobimétrique NFU	<0,1 NFU		2,00	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	1000 µS/cm		200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH4)	<0,05 mg/L			0,10
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1 n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1 n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1 n/100mL			0
Entérocoques /100ml-MS	<1 n/100mL	0		
Escherichia coli /100ml -MF	<1 n/100mL	0		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00093762)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé
Le Délégué Territorial de la Moselle

Michel MULIC

INFORMATION DU PUBLIC: les analyses représentatives de l'eau mise en distribution doivent être affichées dans les 2 jours après réception (art.D.1321-104 du CSP)
Agence Régionale de Santé Grand - Est - 3 Boulevard Joffre - CS n° 80071 - 54036 NANCY CEDEX - www.ars.grand-est.sante.fr
Délégation Territoriale de Moselle - 27, Place Saint Thiébault - 57045 METZ cedex 1 - Standard regional: 03 83 39 30 30 / fax. 03 87 37 56 56



SECURITE INCENDIE

17/02/2016
Voie publique

Résultats des tournées

LOUVI LOUVIGNY										Date		Description			
N°	Type	Adresse	Diam. d'alim.	Diam. de sortie	Mars	A 1 bar	Statique	Etat	Arrière	Avant	Sign.	Anomalies		Observations	
000001	Contrôle	réalisée le 16/02/2016			C.I.S. de METZ LOUVIGNY							Légende			
<p>Hydrants</p> <p>Etat: * Etat, * Arrière, * Avants, * Signalisation Inacceptable: * Inacceptable, * Avec anomalies, * Non autorisés, * Problématique En service: * En service, * Sans anomalie, * Autorisés, * Sans problème Non conforme en service: * Non conforme en service</p>															
1	PI	RUE DES VIGNES, Entre silo et dernière maison	Inconnu	1x100 2x65	30	10	4,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 19m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
2	PI	GRAND RUE, face au n° 39	Inconnu	1x100 2x65	30	17	4,0	✓	✓	✓	✓	Fuite(s) au racc(s) ou au caré de man. A repeindre Chatnettes cassées(s) ou manquantes(s) Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 17m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
3	API	GRAND RUE, face au n° 7	Inconnu	1x65	43	29	5,5	✓	✓	✓	✓	Fuite(s) au racc(s) ou au caré de man. Chatnettes cassées(s) ou manquantes(s)		Mesures du SDIS en 2016	
4	PI	RUE DE L'EGLISE, face au n° 5	Inconnu	1x100 2x65	45	26	6,0	✓	✓	✓	✓	Bouchon(s) racc. cassé(s) ou manquant(s) Chatnettes cassées(s) ou manquantes(s) Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 26m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
5	PI	RUE MARECHAL FOCH, face au n° 1 sur la place	Inconnu	1x100 2x65	38	18	4,5	✓	✓	✓	✓	Fuite(s) au racc(s) ou au caré de man. A repeindre Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 18m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
6	PI	RUE MARECHAL FOCH, angle de la rue de Libération	Inconnu	1x100 2x65	45	25	5,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 25m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
7	PI	RUE DE CHEGNY, En face du 16	Inconnu	1x100 2x65	14	11	5,0	✓	✓	✓	✓	Eau chargée Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 11m3 / h) Débit à 1 bar d'un PI < 15m3/h (Débit A 1 bar = 11m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
9	PI	RUE DU STADE, face au n° 27	Inconnu	1x100 2x65	47	18	5,5	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 18m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
11	PI	RUE DU STADE, face rue de Grumont	Inconnu	1x100 2x65	64	30	6,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 30m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
12	API	RUE DE GIMONT	Inconnu	1x65	0	0	0,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un API < 20 m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h) Débit à 1 bar d'un API < 15m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016 Archivé le 17/02/2016	
14	PI	RUE DU VIEUX CHATEAU, face au n° 7	Inconnu	1x100 2x65	37	25	5,0	✓	✓	✓	✓	A repeindre Vernis capot hors service Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 25m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
15	PI	RUE DE LA HAUTONNERIE, face au n° 21	Inconnu	1x100 2x65	49	33	5,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 33m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
16	PI	RUE DE LA GARE, ENTRE SILO ET DERNIERE MAISON	Inconnu	1x100 2x65	44	30	4,5	✓	✓	✓	✓	Capot d'un poteau cassé ou manquant Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 30m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
17	PI	RUE DE LA GARE, face au silo	Inconnu	1x100 2x65	38	19	4,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 19m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
19	API	RUE DES EGLANTIERS	Inconnu	1x65 2x45	0	0	0,0	✓	✓	✓	✓	Point d'eau sans eau ou hors service Débit à 1 bar d'un API < 20 m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h) Débit à 1 bar d'un API < 15m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h)		Mesures du SDIS en 2015	
20	PI	RUE DE LA HAUTONNERIE, face au n° 9 ANGLE RUE DES SORBIERS	Inconnu	1x100 2x65	39	20	5,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 20m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
21	PI	RUE DE L'EGLISE, FACE N°17- ET RUE DES EGLANTIERS	Inconnu	1x100 2x65	45	19	4,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 19m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
22	API	RUE DE LA VIGNOTTE, ANGLE RUE DU MARECHAL FOCH	Inconnu	1x65	23	15	4,5	✓	✓	✓	✓	Fuite(s) au racc(s) ou au caré de man. A repeindre Chatnettes cassées(s) ou manquantes(s) Débit à 1 bar d'un API < 20 m3/h (Débit A 1 bar = 15m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
23	PI	CLOS DU PATURAL, face au n° 8	Inconnu	1x100 2x65	35	18	4,0	✓	✓	✓	✓	A repeindre Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 18m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
24	PI	CLOS DU PATURAL, face au n° 14	Inconnu	1x100 2x65	0	0	0,0	✓	✓	✓	✓	Fuite(s) au racc(s) ou au caré de man. A repeindre Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h) Débit à 1 bar d'un PI < 15m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016 Archivé le 17/02/2016	
25	PI	RUE DU VIEUX CHATEAU, face au n° 19	Inconnu	1x100 2x65	39	27	5,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 27m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
26	PI	ROUTE DE TRAILLE, entre cimetiére et n° 3	Inconnu	1x100 2x65	27	10	4,0	✓	✓	✓	✓	Capot d'un poteau cassé ou manquant Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 10m3 / h) Débit à 1 bar d'un PI < 15m3/h (Débit A 1 bar = 10m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
27	PI	RUE DU PRE JOLI, mairie	Inconnu	1x100 2x65	50	30	5,0	✓	✓	✓	✓	Capot d'un poteau cassé ou manquant Vernis capot hors service Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 30m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
28	PI	ROUTE DE MOINCE, FACE BERG LOCATION	Inconnu	1x100 2x65	37	19	5,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 19m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
29	PI2	RUE DU STADE, P12 Face n°1 Angle rue du stade et rue de Bazillans	Inconnu	2x100 1x65	67	30	5,5	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI2 < 110 m3/h (Débit A 1 bar = 30m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016	
33	PI	RUE DES MIRABELLIERS	Inconnu	1x100 2x65	49	33	4,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'un PI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 33m3 / h)		Mesures du SDIS en 2015	

17/02/2016
Voie publique

Résultats des tournées

LOUVI LOUVIGNY										Date		Description		
N°	Type	Adresse	Diam. d'alim.	Diam. de sortie	Mars	A 1 bar	Statique	Etat	Arrière	Avant	Sign.	Anomalies		Observations
<p>Hydrants</p> <p>Etat: * Etat, * Arrière, * Avants, * Signalisation Inacceptable: * Inacceptable, * Avec anomalies, * Non autorisés, * Problématique En service: * En service, * Sans anomalie, * Autorisés, * Sans problème Non conforme en service: * Non conforme en service</p>														
34	BI	CLOS LAPEROUGE, Face à l'écôle de la rue	Inconnu	1x65	6	0	0,0	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'une BI < 50 m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h) Débit à 1 bar d'un BI < 15m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h) Présence de ciment dans la Bouche la rendant inutilisable		Mesures du SDIS en 2016
36	ABI	ROUTE NATIONALE, Devant la ferme au n°5 Face à l'herberge de la Vignotte	Inconnu	1x65	16	11	4,5	✓	✓	✓	✓	Débit à 1 bar d'une ABI < 20m3/h (Débit A 1 bar = 11m3 / h) Débit à 1 bar d'une ABI < 15m3/h (Débit A 1 bar = 11m3 / h)		Mesures du SDIS en 2016
<p>Réserve</p> <p>Etat: * Etat, * Arrière, * Avants, * Signalisation Inacceptable: * Inacceptable, * Avec anomalies, * Non autorisés, * Problématique En service: * En service, * Sans anomalie, * Autorisés, * Sans problème Non conforme en service: * Non conforme en service</p>														
30	PAR	GRAND RUE, Face au 10 - école maternelle	45				Matin	✓	✓	✓	✓			en cours de travaux accessibilité Mesures du SDIS en 2016



DECHETS

Population concernée

Le 1 Janvier 2014 est née la **Communauté de Communes de Sud Messin** (CCSM) suite à la fusion des ex communautés de communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine, de Rémilly et Environs et du Vernois. La Communauté de Communes du sud Messin regroupe aujourd'hui 34 communes :

ANCERVILLE	LEMUD	SAINT-JURE
AUBE	LIEHON	SECOURT
BECHY	LOUVIGNY	SILLEGNY
BEUX	LUPPY	SILLY-EN-SAULNOIS
BUCHY	MONCHEUX	SOLGNE
CHANVILLE	ORNY	THIMONVILLE
CHEMINOT	PAGNY-LES-GOIN	TRAGNY
CHERISEY	POMMERIEUX	VERNY
FLEURY	PONTOY	VIGNY
FLOCOURT	POURNOY-LA-GRASSE	VULMONT
FOVILLE	REMILLY	
GOIN	SAILLY-ACHATEL	

Le regroupement de ces communes comptabilise 15500 habitants.

A ce titre, la CC du Sud Messin exerce la compétence de **Collecte et traitements des déchets ménagers et assimilés** en lieu et place de chacune des communes adhérentes.

Collecte en porte à porte

- Collecte hebdomadaire des **Ordures Ménagères Résiduelles** (OMR), à déposer en sac dans des bacs normalisés et estampillés « Sud Messin ». A Louvigny la collecte a lieu le Lundi.

Les ordures Ménagères sont collectées par la société SITA LORRAINE et sont soit incinérées au centre de valorisation HAGANIS à Metz, soit enfouies au centre de stockage SITA à Téting-sur-Nied

- Collecte bimensuelle des déchets recyclables, c'est à dire **les emballages cartons et briques alimentaires, les bouteilles et flacons plastiques, les emballages métallique, les papiers, journaux, revues et magazines**. A Louvigny la collecte a lieu les jeudis des semaines paires. Les sacs transparents de 50 litres (écosacs), sont à sortir la veille au soir du jour de la collecte, en limite de propriété et doivent être accessibles au personnel de collecte.

Les déchets recyclables sont collectés par la société SITA LORRAINE et sont ensuite acheminés vers le centre



de tri PAPREC situé à Custines.

Ils sont ensuite vendus à des usines de recyclage, qui les utilisent pour réaliser de nouveaux produits, économisant ainsi, des matières premières naturelles, de l'énergie et de l'eau.

La revente de ces matériaux permet à la collectivité d'alléger les coûts de transport et de tri des recyclables.

- Collecte bimestrielle **des objets encombrants** avec inscription préalable auprès des services de la CC du Sud Messin. Les encombrants sont à sortir la veille au soir du jour de la collecte, en limite de propriété et doivent être accessibles au personnel de la collecte.

Les encombrants sont collectés par les agents de la communauté de communes et sont ensuite acheminés en déchèterie afin qu'ils puissent être valorisés et dirigés vers les filières de traitements adaptées.

Collecte en apport volontaire

- **Collecte du verre**, 72 conteneurs aériens insonorisés d'une capacité de 4m³, sont mis à disposition sur l'ensemble du territoire.

Le verre d'emballage est collecté par la société MINERIS, est acheminé vers le centre de tri et recyclé à Gironcourt-sur-Vraine dans les Vosges.

- **Collecte des textiles, linges et chaussures (TLC)**, 20 conteneurs aériens sont mis à disposition sur l'ensemble du territoire afin de collecter les vêtements, chaussures, linge de maison et articles de maroquinerie (les textiles ayant servis pour des travaux ménagers, le linge mouillé ou souillé n'entrent pas dans la collecte des TLC).

Les TLC sont collectés par l'entreprise TRI D'UNION et sont ensuite acheminés vers leur centre de tri situé à Stiring-Wendel.

Les déchets en assez bon état sont réemployés tels quels, les plus usés recyclés et deviennent des chiffons ou servent à la fabrication de nouvelles matières entrant dans la confection d'isolants. Seule une petite partie de ces déchets est éliminée.

Les déchèteries intercommunales

La communauté de communes possède deux déchèteries :

- La déchèterie de Verny, ancienne RD direction Fleury_57420 Verny
- La déchèterie de Rémyilly, route de Bechy_57580 Rémyilly

Les deux déchèteries appliquent les mêmes horaires d'ouvertures et sont fermés les mardis, dimanches et jours fériés.

Les déchets acceptés sont :

- Tout-venant
- Bois
- Déchets verts
- Gravats/Inertes
- Cartons
- Métaux
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- Déchets Diffus Spécifique (DDS)
- Piles et accumulateurs
- Batteries
- Huiles de friture
- Huiles de vidange
- Pneumatique
- Radiographies
- Cartouches d'encre



Le transport des bennes est assuré par la société NICOLLIN. Les déchets sont alors acheminés vers les sites de traitements suivants :

- LINGUENHELD ENVIRONNEMENT (situé à Louvigny) pour le compostage des déchets verts, le broyage du bois, le réemploi des gravats et la mise en balle des cartons
- SITA LORRAINE (situé à Téting-sur-Nied) pour l'enfouissement du tout-venant
- DERICHEBOURG (situé à Marly) pour la récupération des métaux
-

Des éco-organismes prennent en charge la collecte et le traitement de certains déchets :

- ECOLOGIC pour les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
- ECO-DDS pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
- ECO-MOBILIER pour les déchets d'ameublement
- RECYLUM pour les lampes usagées
- ALIAPUR pour les pneumatiques
- COREPILE pour les piles et accumulateurs

Afin que chacun puisse déposer ses déchets, les dépôts en déchèterie sont limités à 1m³ par foyer et par semaine.

Chiffres clés :

Nous ne disposons pas de données à ce jour.